

Fiche d'identité du site Natura 2000
« FORÊT D'EU ET PELOUSES ADJACENTES »
(site n°FR 2300136)

PRÉAMBULE

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes. Cette diversité constitue le socle de tout type d'activité. Il est prouvé que cette biodiversité est actuellement en danger et il est donc essentiel d'agir pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du réseau Natura 2000.

Le réseau Natura 2000 est un réseau de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'habitats et d'espèces « d'intérêt communautaire ».

Sur chacun des sites, plusieurs démarches sont entreprises :

- Un plan de gestion, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB) est établi en concertation avec les acteurs locaux, et validé par un Comité de Pilotage (COPIL). Ce DOCOB est ensuite mis en œuvre par une structure animatrice, désignée par le COPIL. Cette mise en œuvre se base en grande partie sur le contractuel : il s'agit de promouvoir et de mettre en œuvre des bonnes pratiques de gestion sur le site.
- Un régime d'évaluation des incidences sur le réseau Natura 2000 s'applique plus particulièrement en site Natura 2000 : l'objectif est de s'assurer que tout nouveau projet ne porte pas atteinte aux habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur le site. Si l'étude d'incidences Natura 2000 conclut à des effets significatifs sur leur conservation, le porteur de projet devra prendre des mesures afin de supprimer ou réduire les impacts négatifs du projet.

En Haute-Normandie se trouvent 34 sites Natura 2000 répartis dans l'ensemble du territoire. La cartographie du réseau est disponible en annexe 1. Elle est accessible sur internet dans l'outil [C@rmen](#) du ministère en charge de l'écologie :

<http://carmen.developpement-durable.gouv.fr/17/sitesNatura2000DirectiveHabitats.map>

LOCALISATION

Région, Département : Haute-Normandie, Seine-Maritime (76)

Superficie : 775 ha

Nombre de communes : 14 (liste en annexe 2)

Altitude maximale : 227 mètres

Région biogéographique : Atlantique

% du site en SAU : 0

% du site en forêt : 100%

% du site en milieu naturel hors forêt et SAU : 0

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Structure(s) animatrice(s) post-DOCOB : ONF

Date d'achèvement : 24/02/2009

Date de mise à jour :

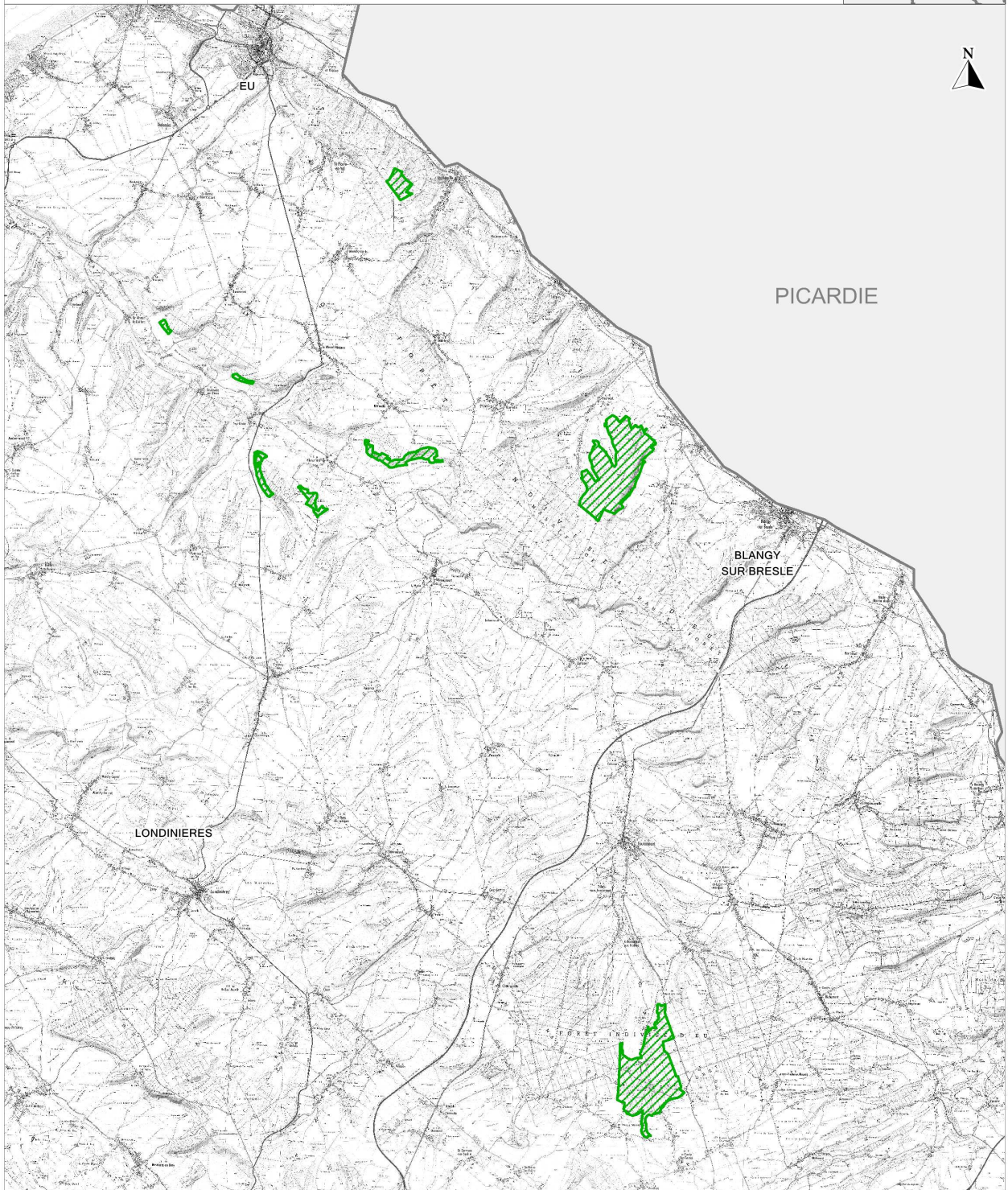
Arrêté d'approbation du DOCOB :

Arrêté ministériel de désignation en ZSC : 14/06/2011



Site Natura 2000 "La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes"

Août 2012



 Site Natura 2000
"La forêt d'Eu et les pelouses adjacentes"

Fond IGN scan 25@2011



PRÉSENTATION DU SITE

Deux entités biopaysagères composent le site, à savoir différents éléments de la Forêt d'Eu et des pelouses crayeuses adjacentes. Ce site éclaté d'une surface de 774,98 ha comprend des parties du plateau du Petit Caux et des vallées de la Bresle et de l'Yères.



Hêtraie à jacinthe

HABITATS ET ESPÈCES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE DU SITE

Habitats d'intérêt communautaire présents sur le site

Type de milieu	Code Natura 2000	Habitat naturel	Surface (ha)
Boisements et forêts	91.20	Hêtraie acidiphile atlantique à Houx	19,71
	91.30	Hêtraie chênaie mésoacidiphile atlantique à Jacinthe des bois	520,20
	91.30	Hêtraie chênaie calcicole à Lauréole	142,43
	91 E0	Aulnaie frênaie à Laïche espacée	13,49
	40 10	Landes humides boisées atlantiques	16,29
Pelouses calcaires	62 10	Pelouses sur calcaire, sites à Orchidées remarquables	4,04
	62 10	Pelouses sur calcaire, faciès de fruticées ou d'ourlets à Brachypodes	14,58
	51 30	Formations à Genévrier commun sur pelouses calcaires	8,69

Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site

Type d'espèce	Code Natura 2000	Nom scientifique	Nom commun	Intérêt du site
Chauves-souris	1324	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	Modéré
	1304	<i>Rhinolophus ferrum-equinum</i>	Grand Rhinolophe	Modéré
Insectes	1078	<i>Callimorpha quadripunctaria</i>	Ecaille chinée	Modéré
	1065	<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	Modéré
	1083	<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant	Modéré

ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES

La sylviculture est l'activité la plus importante à l'échelle du site puisqu'une grande proportion de la surface est constituée de forêt domaniale de production. Un plan d'aménagement, élaboré en 2004, définit et organise la sylviculture jusqu'en 2024. La production de hêtre de qualité associée à la préservation des espèces et des milieux est affirmée dans cet aménagement.

La chasse est pratiquée sur l'ensemble du site aussi bien sur les pelouses adjacentes que sur les secteurs de forêts, mais elle est pratiquée différemment. Sur certaines parcelles de pelouses, c'est la seule activité anthropique qui persiste.

L'agriculture et les activités agro-pastorales ne sont presque plus pratiquées sur les pelouses adjacentes, et cela depuis plusieurs dizaines d'années.

Il y a peu d'activités de tourisme et de loisirs sur le site Natura 2000. Elles se concentrent sur le site du Siège Madame (sentier de randonnée) et sur les « pelouses du Bois de Caumont » (motocross, parcours en partie utilisé).



Pelouse calcicole

ENJEUX ET OBJECTIFS

Chaque habitat forestier est soumis à des pratiques de gestion qui conduisent à des modifications spatio-temporelles permanentes. La stabilité des écosystèmes forestiers n'est pas recherchée au niveau de la parcelle, mais on cherche à faire en sorte que les écosystèmes se maintiennent et que les habitats aient la possibilité de revenir à l'état d'équilibre initial.

Plus particulièrement pour les espèces, les actions de conservation concernent le maintien ou la restauration d'habitats favorables à leur croissance, leur développement et à leur reproduction.

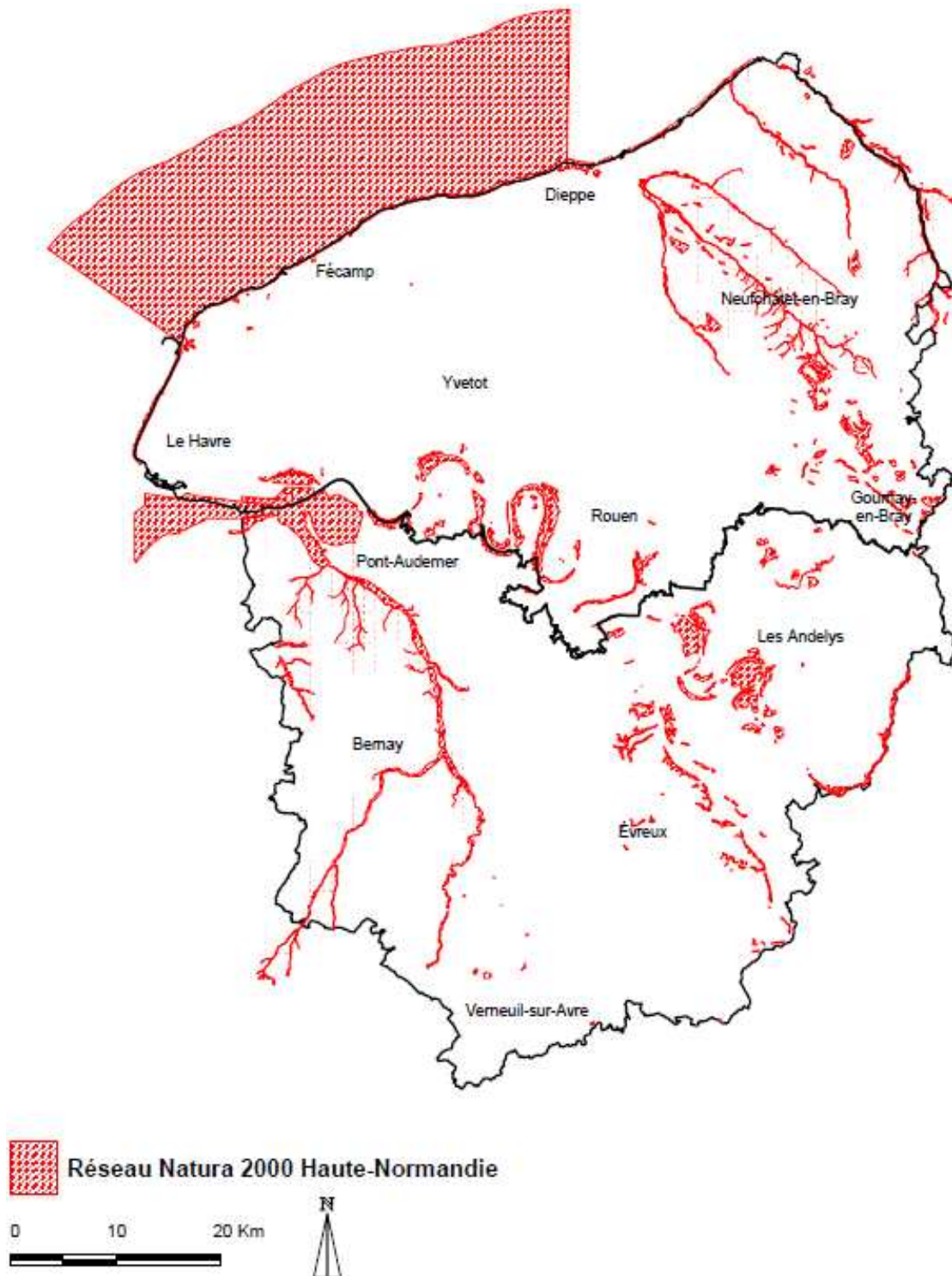
OBJECTIFS PAR TYPE DE MILIEUX OU D'ACTIVITÉS

	Habitat / Secteur / Activité	Objectifs définis lors du DOCOB
Boisements et Forêts	Grands espaces forestiers	Maintien ou restauration des habitats
Milieux ouverts	Pelouses calcicoles	Maintien d'une mosaïque d'habitats en favorisant les pelouses à Orchidées, les populations de damier de la Succise et les pieds de Genévriers.
Autres	Urbanisation	Le statut de forêt domaniale empêche tout projet d'urbanisation. Concernant les pelouses, on se situe dans un secteur très rural. L'urbanisation dans ce secteur n'est pas du tout un enjeu.

IMPACT DES ACTIONS SUR LES HABITATS ET ESPÈCES

Type de milieu ou d'espèce	Principales actions favorables à la préservation, voire la restauration du milieu / de l'espèce	Principales actions défavorables, voire incompatibles avec la préservation du milieu / de l'espèce
Boisements et forêts	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien / restauration du cortège d'essences de l'habitat et utilisation des essences adaptées à l'habitat et à la station pour toute régénération artificielle - Maintien / restauration de la strate arbustive - Gestion dynamique des habitats (futaie régulière ou irrégulière) - Maintien d'une partie d'arbres âgés et de bois morts - Coupes d'éclaircies raisonnées à des intervalles de temps adaptés - Mise en place de layons d'exploitation - Limitation du passage d'engins lourds sur les sols ressuyés - Contrôle des espèces exogènes banalisantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de plantations résineuses en plein - Augmentation des effectifs de grands animaux qui « empêchent » l'expression de la flore du cortège de l'habitat - Coupes rases trop importantes - Utilisation de produits agro-pharmaceutiques - Décharges
Pelouses calcicoles	<ul style="list-style-type: none"> - Pâturage extensif - Fauche tardive avec exportation des produits de coupe - Déboisement et/ou débroussaillage et en faveur du Genévrier, lorsqu'il est présent 	<ul style="list-style-type: none"> - Evolution naturelle spontanée - Pâturage intensif - Plantations - Utilisation de fertilisants ou de produits phytosanitaires - Brûlis, labour (sauf à titre expérimental) - Pratique de véhicules motorisés - Surpiétinement
Tous les habitats et espèces	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien d'une mosaïque de milieux diversifiés - Élimination des espèces exogènes 	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction des corridors écologiques - Surfréquentation ou fréquentation mal gérée - Introduction d'espèces exogènes - Prélèvement d'individus

ANNEXE 1 : RÉSEAU NATURA 2000 EN HAUTE-NORMANDIE



ANNEXE 2 : COMMUNES DU SITE

Nota : la cartographie des habitats d'intérêt communautaire se trouve sur C@rmen

Code INSEE	Nom de la commune	Surface dans site (en ha)
76029	AUBERMESNIL AUX ERABLES	94,44
76049	AVESNES EN VAL	3,19
76059	BAZINVAL	139,81
76207	CUVERVILLE SUR YERES	5,37
76255	EU	6,01
76374	INCHEVILLE	11,03
76166	LE CAULE SAINTE BEUVE	226,59
76422	MELLEVILLE	13,32
76441	MONCHAUX SORENG	181,28
76507	PONTS ET MARAIS	16,11
76528	RIEUX	4,72
76619	SAINTE MARTIN LE GAILLARD	5,03
76671	SEPT MEULES	15,29
76745	VILLY SUR YERES	52,78